



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PME

Question écrite n° 4042

Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la nécessité de développer et d'aider le financement de la recherche industrielle dans les PME-PMI. Il souhaite vivement qu'il prenne des initiatives concrètes dans le sens afin que la France n'accumule pas trop de retard dans ce domaine par rapport à ses partenaires européens. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les petites et moyennes entreprises occupent un poids croissant dans l'industrie française : en 1991, les 36 000 PMI ont réalisé 41 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie française et 37 p. 100 des investissements, elles emploient 53 p. 100 des effectifs et assurent 25 p. 100 des exportations. Les études existantes convergent pour montrer que les deux tiers des PMI ne faisaient pas ou peu de recherche-développement alors que la recherche et l'innovation sont fortement liées au dynamisme de l'entreprise, appréciée en termes d'exportation, de valeur ajoutée et d'emploi. Par ailleurs, alors que les PMI effectuent près de 15 p. 100 de l'effort de recherche et développement, elles ne recueillent globalement que 7 p. 100 du soutien public. Aussi, l'une des composantes fortes de la politique des pouvoirs publics est donc, à côté du soutien aux grands programmes et aux grands projets industriels, de consolider le processus d'innovation et de développement technologique dans les PMI. Sur les aides destinées à la recherche industrielle et à la technologie dans les entreprises, en croissance régulière depuis quatre ans, les différents ministères consacrent près de 40 p. 100 aux PMI. En 1992, plus de 5 000 PMI ont été ainsi soutenues dans leur effort pour un montant global de 1,6 milliard de francs. Cet effort est maintenu en 1993. Les deux principales actions qui sont déconcentrées en région, au contact des entreprises sont l'aide à l'innovation de l'ANVAR et la procédure de « diffusion des techniques », confiées aux DRIRE. La première vise à soutenir le processus interne de recherche et d'innovation des entreprises en général sur les technologies spécifiques à leur métier ou à leur secteur industriel. Elle vise plus particulièrement la dizaine de missions de PMI qui ont la capacité propre d'identifier leur problème technologique et de maîtriser leurs moyens. La seconde vise à soutenir le processus d'acquisition, d'adaptation, d'intégration par les PMI de techniques nouvelles génériques, horizontales, diffusantes : les composants microélectroniques, l'informatique industrielle, les matériaux avancés. Trois volets ont ainsi été progressivement mis en place sur les domaines suivants : les composants microélectroniques, l'informatique industrielle, les matériaux avancés. Enfin, il faut le rappeler, le crédit d'impôt-recherche et développement expérimental a un succès et un impact de plus en plus importants (estimation de 3,3 milliards de francs en 1991 pour 7 200 entreprises), notamment auprès des PMI. Sa reconduction a été adoptée dans le cadre de la loi de finances initiale pour 1993, avec un coût prévisionnel de 4 milliards de francs. Il ressort de ce qui précède que l'État, à travers ses procédures budgétaires (aide à l'innovation de l'ANVAR, action de diffusion des techniques des DRIRE), ou fiscale (crédit d'impôt-recherche), apporte une contribution importante au soutien de l'effort de recherche industrielle des PME-PMI. Si l'État doit apporter sa contribution à cet effort, les entreprises ont bien évidemment une part importante à prendre dans cet effort. Le développement des partenariats interindustriels, et notamment de l'apport qu'une grande entreprise

peut avoir vis-a-vis d'une PMI dans le domaine de la recherche industrielle et du developpement technologique, est de nature a apporter une contribution complementaire. Des reflexions sont en cours dans mon departement, et devraient deboucher sur des initiatives concretes pour amplifier les actions des grandes entreprises au profit des PMI. La recherche industrielle a de grands benefices a tirer de la capacite remarquable de la recherche publique francaise. Les relations entre nos grands organismes publics et les PMI doivent bien evidemment etre renforcees. Cependant, force est de constater les resultats limites atteints par les structures existantes en matiere de valorisation de la recherche. Nous n'avons pas en France une structure equivalente a celle existant en Grande-Bretagne (le British Technology Group), qui a ete recemment privatise. Des reflexions vont s'engager pour definir les initiatives nouvelles qui permettraient de tirer un meilleur profit pour nos PMI de cette ressource exceptionnelle qu'est la recherche publique francaise, et ainsi de combler notre retard. Le ministre des entreprises et du developpement economique attache du prix a ce que soient poursuivies ces actions en faveur du developpement technologique dans les PMI, qui me paraissent devoir s'inscrire dans une perspective plus globale de renforcement du financement de l'innovation et du partenariat interentreprises.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4042

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2077

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3067